Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Registre des délibérations du Conseil Municipal

95_2026DIR

Objet : Autorisation donnée au Maire à signer la convention territoriale globale 2027-2031 avec la CAF de l'Hérault

Séance ordinaire du : 09/11/2026

Date de convocation : 04/11/2026

Nombre de conseillers afférents au Conseil municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Lamalou-Les-Bains dûment convoqué le quatre novembre s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. René GINIEIS, maire

Etaient présents Mesdames et Messieurs **: C.ABBAL, J-L. ALDIÉ, E.AUDOUX , R.AUGE, M.CANOVAS, A.CHAPELET, C.DAVID, M.FUMAT, R.GINIEIS, P.GUILLARD, P.JOUGLA, P.JUANCHICK, L.LACOUCHE, A.MARSELLA, F.MECHE, M.PIQUET**

Absents ayant donné procuration : ***Michel ASTRUC à Florence MECHE***
Marie-Hélène CABANES à René GINIEIS
Angéline GUYARD à Patrick GUILLARD

M Jean-Luc ALDIÉ a été élu secrétaire de séance

Depuis 2021, la Caf formalise son partenariat avec les collectivités en signant une convention territoriale globale (CTG), convention cadre établie pour une durée de 5 ans.
Elle repose sur une démarche partenariale impliquant la mobilisation des élus locaux et de leurs services, des acteurs locaux et des services de la Caf.

Une CTG s'appuie sur un diagnostic partagé pour définir les enjeux du territoire, les actions à mener et les moyens à déployer dans le cadre d'un projet de territoire.
Elle prend en compte les orientations définies au niveau départemental dans le cadre des schémas et autres contrats.

Elle peut se décliner sur 6 thématiques : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement.
Notre diagnostic a retenu tous ces axes à l'exception du logement, complété par un volet « Réussite Educative » bien développé dans nos différentes actions.

Une fois aboutie, la convention territoriale globale :

- Pose les priorités respectives et celles partagées par chacun des signataires ;
- Définit et met en œuvre un projet global de territoire en cohérence avec les priorités identifiées dans le respect des compétences et champs d'intervention de chacun ;
- Rationalise les engagements contractuels.

Les chargés de coopération locaux ont pour mission de veiller au bon suivi de l'ensemble de la démarche.

La CTG n'est pas un acte directement financier, mais il permet aux collectivités et autres gestionnaires de percevoir le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation et le déploiement de services.

Aujourd'hui, il est proposé de signer une nouvelle CTG pour 2027-2031 entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, la Communauté de communes Grand Orb, le SIVOM de la Cardabelle, la Ville de Bédarieux ainsi que l'ensemble des communes impliquées dans la mise en œuvre de projets pouvant être soutenus par la CAF.

Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Registre des délibérations du Conseil Municipal

95_2026DIR

Pour Lamalou les Bains, cette convention valorise le soutien apporté par la commune pour l'organisation des permanences du Lieu d'Accueil Enfant Parent proposé par l'association « l'Aire des Familles » et celles du Relais Petite Enfance porté par Grand Orb.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

La signature de cette CTG permettra de poursuivre le financement des actions existantes et éventuellement de développer de nouveaux projets identifiés

Il est proposé au Conseil Municipal :
→ D'approuver les thématiques de travail définies dans le diagnostic territorial global
→ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2027-2031 et l'ensemble des actes destinés à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les thématiques de travail définies dans le diagnostic territorial global
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2027-2031 et l'ensemble des actes destinés à sa mise en œuvre

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,

Jean-Luc ALDIÉ
Secrétaire de séance

René GINIÉIS
Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
Transmis au contrôle de légalité le :
Publication le :